



Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente donne suite à l'extrait de pétition adressée à l'Assemblée nationale, le 29 mai 2019, par M. Sylvain Gaudreault, député de Jonquière, concernant les trop-perçus de la société d'État Hydro-Québec.

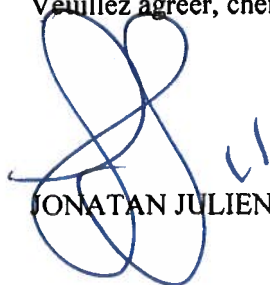
Tel qu'énoncé à plusieurs reprises, le Gouvernement du Québec est soucieux des préoccupations des Québécois concernant les écarts de rendement. À cet égard, mon ministère a travaillé, en étroite collaboration avec Hydro-Québec, à élaborer une stratégie concernant ce dossier qui permet notamment de retourner à la clientèle d'Hydro-Québec Distribution, un montant s'approchant de celui énoncé dans la pétition déposée, le 29 mai dernier.

Les détails de cette nouvelle approche, que propose le gouvernement, ont été dévoilés lors du dépôt du projet de loi 34, le 12 juin dernier. Le projet prévoit notamment des économies et remises à la clientèle d'Hydro-Québec Distribution, s'élevant aux environs de 1,5 milliard de dollars.

Je tiens toutefois à rappeler que la décision a été prise et communiquée à plusieurs occasions, à l'effet qu'il n'y aura pas de remboursement des écarts de rendement constatés pour la période allant de 2005 à 2017.

Je suis confiant que les solutions d'avenir qui sont proposées nous permettrons de tourner la page sur ce dossier.

Veuillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



JONATAN JULIEN